

- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite au non du dépôt des demandes des licences du club **A.R.SOUK**.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sans la présentation de licences
- Par ces motifs : la C.O.C.J décide match perdu par pénalité à l'équipe ARS (U 17)
- Une amende de CINQ Mille DA (5.000 DA) payable avant le 28.12.2016

Affaire n° 07 Rencontre ASB - USBB (U 15) du
25.11.2016

Non déroulement de la rencontre

- Vu la programmation du match du championnat honneur U15 ASB - USBB le 25.11.2016 à BESBES
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite au non du dépôt des demandes des licences du club **A.S.BESBES**.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sans la présentation de licences
- Par ces motifs : la C.O.C.J décide match perdu par pénalité à l'équipe ASB (U 15) et en attribue le gain à l'équipe USBB (U15) par le score de 3 à 0
- Une amende de CINQ Mille DA (5.000 DA) payable avant le 28.12.2016

Affaire n° 08 Rencontre ASB - USBB (U 17) du
25.11.2016

Non déroulement de la rencontre

- Vu la programmation du match du championnat honneur U17 ASB - USBB le 25.11.2016 à BESBES
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite au non du dépôt des demandes des licences du club **A.S.BESBES**.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sans la présentation de licences
- Par ces motifs : la C.O.C.J décide match perdu par pénalité à l'équipe ASB (U 17) et en attribue le gain à l'équipe USBB (U17) par le score de 3 à 0
- Une amende de CINQ Mille DA (5.000 DA) payable avant le 28.12.201

Affaire n° 09 Rencontre ABB - MBCF (U 15) du
25.11.2016

Non déroulement de la rencontre

- Vu la programmation du match du championnat honneur U15 ABB - MBCF le 25.11.2016 à BERRIHANE

- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite au non du dépôt des demandes des licences du club **ABBERRIHANE**.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sans la présentation de licences
- Par ces motifs : la C.O.C.J décide match perdu par pénalité à l'équipe ABB (U 15)
- Une amende de CINQ Mille DA (5.000 DA) payable avant le 28.12.2016

Affaire n° 10 Rencontre ABB - MBCF (U 15) du
25.11.2016

Non déroulement de la rencontre

- Vu la programmation du match du championnat honneur U15 ABB - MBCF le 25.11.2016 à BERRIHANE
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite au non du dépôt des demandes des licences du club **MBCHAFFIA**.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sans la présentation de licences
- Par ces motifs : la C.O.C.J décide match perdu par pénalité à l'équipe MBCF (U 15)
- Une amende de CINQ Mille DA (5.000 DA) payable avant le 28.12.2016

Affaire n° 11 Rencontre ABB - MBCF (U 17) du
25.11.2016

Non déroulement de la rencontre

- Vu la programmation du match du championnat honneur U17 ABB - MBCF le 25.11.2016 à BERRIHANE
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite au non du dépôt des demandes des licences du club **MBCHAFFIA**.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sans la présentation de licences
- Par ces motifs : la C.O.C.J décide match perdu par pénalité à l'équipe MBCF (U 15)
- Une amende de CINQ Mille DA (5.000 DA) payable avant le 28.12.2016

Affaire n° 12 Rencontre ABB - MBCF (U 17) du
25.11.2016

Non déroulement de la rencontre

- Vu la programmation du match du championnat honneur U17 ABB - MBCF le 25.11.2016 à BERRIHANE

- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite au non du dépôt des demandes des licences du club **ABBERRIHANE**.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sans la présentation de licences
- Par ces motifs : la C.O.C.J décide match perdu par pénalité à l'équipe ABB (U 17)
- Une amende de CINQ Mille DA (5.000 DA) payable avant le 28.12.2016

Affaire n° 13 Rencontre ASBT - JMS (U 15) du
25.11.2016

Non déroulement de la rencontre

- Vu la programmation du match du championnat honneur U15 ASBT - JMS le 25.11.2016 à BOUTELDJA
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite au non du dépôt des demandes des licences du club **JMSEBAA**.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sans la présentation de licences
- Par ces motifs : la C.O.C.J décide match perdu par pénalité à l'équipe JMS (U 15) et en attribue le gain à l'équipe ASBT (U15) par le score de 3 à 0
- Une amende de CINQ Mille DA (5.000 DA) payable avant le 28.12.2016

Affaire n° 14 Rencontre ASBT - JMS (U 17) du
25.11.2016

Non déroulement de la rencontre

- Vu la programmation du match du championnat honneur U17 ASBT - JMS le 25.11.2016 à BOUTELDJA
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite au non du dépôt des demandes des licences du club **JMSEBAA**.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sans la présentation de licences
- Par ces motifs : la C.O.C.J décide match perdu par pénalité à l'équipe JMS (U 17) et en attribue le gain à l'équipe ASBT (U15) par le score de 3 à 0
- Une amende de CINQ Mille DA (5.000 DA) payable avant le 28.12.2016

Affaire n° 15 Rencontre CMR - CRBAA (U 20) du
26.11.2016

Non déroulement de la rencontre

- Vu la programmation du match du championnat honneur U20 CMR - CRBAA le 26.11.2016 à REGHIA
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite au non du dépôt des demandes des licences du club **REGHIA**.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sans la présentation de licences
- Par ces motifs : la C.O.C.J décide match perdu par pénalité à l'équipe CMR (U 20) et en attribue le gain à l'équipe CRBAA (U20) par le score de 3 à 0
- Une amende de CINQ Mille DA (5.000 DA) payable avant le 28.12.2016

Affaire n° 16 Rencontre ARS - WAK (U 20) du 26.11.2016

Non déroulement de la rencontre

- Vu la programmation du match du championnat honneur U20 ARS - WAK le 26.11.2016 à RAML SOUK
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite au non du dépôt des demandes des licences du club **ARSOUK**.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sans la présentation de licences
- Par ces motifs : la C.O.C.J décide match perdu par pénalité à l'équipe ARS (U 20) et en attribue le gain à l'équipe WAK (U20) par le score de 3 à 0
- Une amende de CINQ Mille DA (5.000 DA) payable avant le 28.12.2016

Affaire n° 17 Rencontre MBCF - ABB (U 20) du
26.11.2016

Non déroulement de la rencontre

- Vu la programmation du match du championnat honneur U20 MBCF - ABB le 26.11.2016 à CHEFFIA
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite au non du dépôt des demandes des licences du club **ABBERRIHANE**.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sans la présentation de licences
- Par ces motifs : la C.O.C.J décide match perdu par pénalité à l'équipe ABB (U 20) et en attribue le gain à l'équipe MBCF (U15) par le score de 3 à 0
- Une amende de CINQ Mille DA (5.000 DA) payable avant le 28.12.2016